

Gouvernement : efforts en faveur de l'air intérieur et des réseaux de chaleur

Accompagner la rénovation énergétique d'une "vigilance particulière" sur la qualité de l'air intérieur. Telle est l'une des instructions que le Premier ministre Jean-Marc Ayrault vient de donner à ses ministres dans des "lettres de cadrage pour la transition écologique". Le chef du gouvernement demande également d'orienter l'EcoPTZ et le CIDD vers les "rénovations lourdes", et ce dans "une logique de simplicité, d'efficacité et d'équité". Il veut aussi développer "une approche au niveau du quartier et de l'îlot urbain" en matière de performance énergétique, ainsi que les techniques du bâtiment issues de "filères vertes locales". Il souhaite aussi un soutien "actif" des "filères nationales" des EnR et une accélération de la rénovation énergétique des logements, ainsi que la mise en place d'une tarification de l'énergie "à la fois juste, efficace et couvrant les coûts". Il réclame aussi - pour faire prendre conscience aux Français des "vrais prix de l'énergie" - un déploiement des compteurs gaz et électricité communicants. Le Premier ministre veut aussi favoriser l'usage du bois-énergie, les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés et le développement du solaire, de la géothermie et des réseaux de chaleur. A ce propos, il demande au ministre de la Défense de recenser les possibilités de raccordement des emprises militaires aux réseaux de chaleur urbains utilisant des EnR. Autre demande au ministre des armées : généraliser le recours aux CEE sur "25% des bases de défense".

M. Ayrault précise dans ses "lettres de cadrage" que devront être préparés un label pour les Bepos, ainsi qu'un "label de performance énergétique et environnementale" des bâtiments neufs (pour fin 2013 ou début 2014). Par ailleurs, sur le thème de la "ville durable", il souhaite une feuille de route, ainsi que des démonstrateurs. Il ajoute, d'autre part, qu'une "stratégie nationale pour la transition écologique", succédant à l'actuelle "stratégie nationale pour le développement durable", entrera en vigueur "au 1er Janvier 2014".

17% des Français tentés par le Cesi, 16% par le SSC, 12% par la PAC

Pour leur résidence principale, 17% des Français ont aujourd'hui "l'intention" de s'équiper de chauffe-eau solaires (+ 4 points sur un an), 16% de SSC (+ 4), 14% de poêles à bois (+ 5), 12% de PAC (stabilité), 10% d'inserts bois (+ 1) et 8% de chaudières à bois (+ 1). C'est ce qui ressort d'une enquête Ifop réalisée en janvier 2013 pour l'association Qualit'EnR. Selon cette enquête, 19% des foyers français sont aujourd'hui équipés d'inserts bois (+ 3 points en un an), 14% de poêles à bois (+ 3), 11% de PAC (+ 2), 5% de CESI (+ 2), 4% de SSC (+ 1) et 4% de chaudières bois (+ 2). L'enquête révèle par ailleurs que 85% (+ 4 points sur un an) "font confiance" aux SSC, 84% (+ 3) aux inserts bois, 82% (+ 5) aux CESI, 82% (+ 3) aux chaudières bois, 82% (+ 6) aux poêles à bois et 82% également (+ 1) aux PAC. 25% font "tout à fait confiance" aux PAC, 57% "plutôt confiance", 15% "plutôt pas confiance" et 3% "pas du tout confiance". Pour les chaudières à bois, les chiffres sont : 29% "tout à fait confiance", 53% "plutôt confiance", 16% "plutôt pas confiance" et 2% "pas du tout confiance". En ce qui concerne les CESI, 28% leur font "tout à fait confiance", 54% "plutôt confiance", 15% "plutôt pas confiance" et 3% "pas du tout confiance" Quant aux SSC, 26% leur font "tout à fait confiance", 59% "plutôt confiance", 13% "plutôt pas confiance" et 2% "pas du tout confiance". D'autre part, l'enquête constate que les Français ont aujourd'hui davantage confiance dans les installateurs disposant d'un label qualité ou d'une qualification, à 79% (+ 6 points par rapport à 2012), ou présentant des références de réalisations, à 73% (+ 4 points).

Réseaux de chaleur et de froid : un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros

Dans les livraisons des réseaux français de chaleur ou de froid en 2011, le résidentiel était à 58% en chaleur et à 4% en froid, tandis que le tertiaire était à 93% en froid, mais seulement à 35% en chaleur. Quant aux utilisateurs industriels, ils étaient à 6% en chaleur et à 3% en froid. C'est ce qui ressort d'une enquête que vient tout juste de publier le syndicat professionnel SNCU. Pour cette année 2011, l'enquête recense en France précisément 458 réseaux de chaleur et 15 réseaux de froid, pour un total de plus de 27 000 points de livraison et 2,1 millions d'équivalents logements livrés. Soit un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros. L'Ile-de-France abrite à elle seule 121 réseaux, loin devant Rhône-Alpes (à 57 réseaux), les autres régions étant largement distancées. L'enquête révèle que 35% des réseaux de chaleur n'utilisent qu'une énergie, 44% deux, 14% trois et 7% quatre ou plus. Le bouquet énergétique global des réseaux de chaleur (en énergie thermique produite) est constitué à 43% de gaz naturel (avec ou sans cogénération), à 36% d'EnR (avec 3% en géothermie et 6% en biomasse) et d'énergie de récupération, à 6% de fiouls et à 8% de charbon. En termes d'énergie livrée par les réseaux, c'est le fluide caloporteur eau chaude (jusqu'à 110°C) qui domine, à 35%, devant l'eau surchauffée, à 27%.